

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **mardi 4 septembre 2018** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire  
Madame Diane L. Gagnon, conseillère  
Monsieur Simon Arsenault, conseiller  
Madame Dominique Blanchette, conseillère  
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Madame Katherine Beaudoin, directrice générale

Sont absents :

Monsieur Stéphane Bilodeau, conseiller  
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2018**
3. **CORRESPONDANCE**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **RÈGLEMENTS**
  - 5.1 Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
6. **DÉPÔT ET ADOPTION DE DOCUMENTS DE GESTION**
  - 6.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer
7. **AUTORISATION DE DÉPENSES**
  - 7.1 Projet de drainage des 1re et 2e avenues - Décompte progressif # 1
  - 7.2 Projet de réfection du Boulevard Bois-Francis Sud - Décompte progressif # 2
  - 7.3 Demande d'appui de la Table de concertation des aînés de la MRC d'Arthabaska
  - 7.4 Offre de services 2019 de la firme Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc.
  - 7.5 Demande de prêt temporaire à Desjardins Entreprises
  - 7.6 Demande de modification au zonage (zone A16)

**8. AUTRES DEMANDES ET AUTORISATIONS**

- 8.1 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour les assurances municipales
- 8.2 Autorisation de procéder au montage d'un projet de sentier piétonnier à soumettre dans le Fonds de développement du territoire
- 8.3 Demande d'appui d'Urgence Bois-Francs
- 8.4 Demande de la MRC d'Arthabaska concernant une demande d'entretien dans le Lac des Cèdres
- 8.5 Appui au Dépanneur Lac des Cèdres pour devenir un vendeur autorisé SAQ
- 8.6 Demande de dérogation mineure soumise pour le 30, rue Lecours
- 8.7 Dossier CPTAQ soumis par la Fondation du mouvement Graal Canada
- 8.8 Fin de la période probatoire de l'employé Stéphane Proulx
- 8.9 Autorisation d'affichage d'un poste d'urbaniste

**9. ACCEPTATION DES PERMIS 2018-08-0127 À 2018-08-0148 POUR UNE VALEUR DE 220 750 \$**

**10. AFFAIRES NOUVELLES**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**2018-09-152**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon  
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-09-153**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal du 6 août 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette  
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018 soit adopté tel  
que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **CORRESPONDANCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 6 août 2018. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2018-09-154**

#### **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 155 oblige les municipalités à modifier le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin de prévoir des règles d'après-mandat pour certains employés municipaux.

Le conseiller Simon Arsenault donne un avis de motion à l'effet qu'un règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux sera adopté à une séance subséquente.

Le conseiller Simon Arsenault dépose et présente le projet de règlement numéro 055-2018 modifiant 469-2012 - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

**2018-09-155**

#### **DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'août 2018 de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska comportant 13 pages et totalisant un montant de 116 201,17\$.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois d'août 2018 de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de 116 201,17\$.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon  
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 31 août 2018 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-09-156**

**PROJET DE DRAINAGE DES 1RE ET 2E AVENUES - DÉCOMPTÉ PROGRESSIF # 1**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des consultants EXP, la recommandation pour le versement du décompte progressif # 1 du projet de drainage et de voirie des 1re et 2e avenues ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault  
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE la municipalité accepte le versement du décompte progressif no 1 à l'entreprise La Sablière de Warwick Ltée au montant de 399 458,72 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire d'immobilisations, section transport.

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents relatifs à ce décompte progressif.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-09-157**

**PROJET DE RÉFECTION DU BOULEVARD BOIS-FRANCS SUD - DÉCOMPTÉ PROGRESSIF # 2**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des consultants EXP, la recommandation pour le versement du décompte progressif # 2 du projet de réfection du Boulevard Bois-Francis Sud ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault  
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE la municipalité accepte le versement du décompte progressif no 2 à l'entreprise La Sablière de Warwick Ltée au montant de 296 677,24 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire d'immobilisations, section transport.

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents relatifs à ce décompte progressif.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-09-158**

**DEMANDE D'APPUI DE LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE LA MRC D'ARTHABASKA**

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation pour les personnes Aînées de la MRC d'Arthabaska organise un événement pour souligner la Journée internationale des personnes aînées ;

Le 4 septembre 2018

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation demande à la Municipalité de proclamer le 1er octobre 2018 Journée internationale des personnes âgées de St-Christophe d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité porte un grand intérêt sur la qualité de vie des personnes âgées ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon  
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska proclame le 1er octobre 2018 comme Journée internationale des personnes âgées de St-Christophe d'Arthabaska et qu'elle verse une contribution financière de 50 \$ à la Table de concertation des personnes âgées pour la tenue de leur évènement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-09-159**

**OFFRE DE SERVICES 2019 DE LA FIRME MONTY SYLVESTRE,  
CONSEILLERS JURIDIQUES INC.**

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de services de la firme d'avocats Monty Sylvestre pour l'année 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault  
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil n'approuve pas l'offre de services reçues par Monty Sylvestre et que les frais liés aux services juridiques soient payés sur utilisation, le cas échéant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-09-160**

**DEMANDE DE PRÊT TEMPORAIRE À DESJARDINS ENTREPRISES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Christophe-d'Arthabaska procède actuellement à des projets de travaux majeurs (Réfection du Boulevard Bois-Francs Sud (ci-après projet BFS) et Drainage et voirie des 1re et 2e avenues (ci-après projet 1re et 2e) ;

CONSIDÉRANT QUE des subventions ont été confirmées dans le cadre de ces deux projets à la hauteur de 262 728 \$ (AIRRL) pour le projet BFS et de 114 543 \$ (TECQ) pour le projet 1re et 2e ;

CONSIDÉRANT QU'il soit possible qu'un financement temporaire soit nécessaire afin d'absorber les frais liés aux montants subventionnés ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette  
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

Le 4 septembre 2018

QUE le conseil approuve la demande de prêt temporaire à la Caisse Desjardins des Bois-Francis- Entreprises au montant de 377 271 \$.

QUE le maire, M. Michel Larochelle, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette demande de prêt temporaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-09-161**

**DEMANDE DE MODIFICATION AU ZONAGE (ZONE A16)**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 5 144 075 s'adresse à la municipalité afin de faire modifier le règlement de zonage pour permettre l'usage de gravière/sablière dans la zone A16 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault  
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE la municipalité accepte de procéder à la modification de son règlement de zonage afin d'autoriser l'usage gravière/sablière dans la zone A16.

QUE cette modification au règlement de zonage soit conditionnelle à l'acceptation du citoyen demandeur à payer les frais applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-09-162**

**AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR LES ASSURANCES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE les assurances municipales viennent à échéance prochainement ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon  
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres pour les assurances municipales.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-09-163**

**AUTORISATION DE PROCÉDER AU MONTAGE D'UN PROJET DE SENTIER PIÉTONNIER À SOUMETTRE DANS LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT QU'un montant en subvention est disponible pour la Municipalité de Saint-Christophe-d'Arthabaska pour le Fonds de développement du territoire (FDT) ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault

Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à monter un projet de sentier piétonnier à soumettre dans le FDT.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-09-164**

**DEMANDE D'APPUI D'URGENCE BOIS-FRANCS**

CONSIDÉRANT QU'Urgence Bois-Francis (UBF) offrira, pour une deuxième édition, gratuitement une formation de secouriste aux citoyens de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de réservation de salle est demandée par UBF dans le cadre de cette formation ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault  
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil accepte d'appuyer UBF dans cet événement en leur offrant gratuitement la salle du conseil lors de la formation gratuite aux citoyens le 17 octobre prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-09-165**

**DEMANDE DE LA MRC D'ARTHABASKA CONCERNANT UNE DEMANDE D'ENTRETIEN DANS LE LAC DES CÈDRES**

CONSIDÉRANT QUE les résidents du domaine du Lac des Cèdres ont déposé une demande d'entretien pour leur cours d'eau à la MRC d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite avoir la position de la municipalité concernant cette demande d'entretien ;

CONSIDÉRANT QUE le Lac des Cèdres est un lac artificiel privé ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette  
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil informe la MRC que la municipalité appuie la demande d'entretien du cours d'eau des résidents du Lac des Cèdres.

QUE le conseil mentionne toutefois que TOUS les frais en lien avec cette demande seront à la charge des résidents du Lac des Cèdres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-09-166**

**APPUI AU DÉPANNEUR LAC DES CÈDRES POUR DEVENIR UN VENDEUR AUTORISÉ SAQ**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du Dépanneur du Lac des Cèdres souhaite devenir un vendeur autorisé des produits de la Société des Alcools du Québec (SAQ) ;

CONSIDÉRANT QUE ce dépanneur est le seul sur le territoire de la municipalité, que les autres Agences SAQ se trouvent à une distance importante de ce dernier et que l'offre de services des produits SAQ est intéressante pour le territoire ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil appuie le Dépanneur du Lac des Cèdres dans son processus de demande d'autorisation à devenir un vendeur autorisé des produits de la SAQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-09-167**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SOUMISE POUR LE 30, RUE LECOURS**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 30, rue Lecours ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consistait à :

- Permettre l'implantation d'un garage et d'un abri pour le "outdooring" annexé d'une superficie totale de 1,351 pieds carrés (86,55 % de la superficie de la résidence), comparativement à la superficie réglementaire de 1,170.75 pieds carrés (soit 75 % de la superficie de la résidence) ;
- Permettre une hauteur de murs de garage de 4.81 mètres au lieu d'une hauteur réglementaire de murs de 3.5 mètres ;
- Permettre une hauteur de porte de garage de 4.32 mètres au lieu d'une hauteur réglementaire de porte de 3 mètres ;

Le tout, tel que prescrit au règlement de zonage numéro 003-2013, articles 5.4.2.1 f), 5.4.2 e) et 5.4.5 c).

CONSIDÉRANT QU'une analyse du dossier a été faite par le Comité consultatif en urbanisme (CCU) et qu'aucune recommandation d'approuver cette demande de dérogation n'a été soumise au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que la présente demande de dérogation n'est pas mineure, mais davantage majeure ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu



QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure soumise pour le 30, rue Lecours.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-09-168**

**DOSSIER CPTAQ SOUMIS PAR LA FONDATION DU MOUVEMENT GRAAL CANADA**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Marc Langlois représentant de la Fondation du Mouvement Graal, demandeur, s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour construire un presbytère sur le lot 5144 476 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne crée aucune pression supplémentaire sur la zone agricole étant donné que le presbytère sera construit au même endroit que le garage actuel et aura les mêmes dimensions que celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'entraîne aucun impact négatif sur le milieu agricole avoisinant;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage en vigueur de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

D'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-09-169**

**FIN DE LA PÉRIODE PROBATOIRE DE L'EMPLOYÉ STÉPHANE PROULX**

CONSIDÉRANT QUE le journalier à la voirie, M. Stéphane Proulx, a complété, en date du 22 août 2018, sa période probatoire ;

CONSIDÉRANT QUE son travail a été évalué par les représentants de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil confirme l'embauche officielle de M. Stéphane Proulx au poste de journalier à la voirie.

QUE son salaire horaire soit majoré d'un dollar, et ce, rétroactivement au 23 août 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-09-170**

**AUTORISATION D’AFFICHAGE D’UN POSTE D’URBANISTE**

Sur proposition du conseiller Simon Arsenault  
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l’affichage d’un poste d’urbaniste à raison de quatre jours par semaine.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

**2018-09-171**

**ACCEPTATION DES PERMIS 2018-08-0127 À 2018-08-0148 POUR UNE VALEUR DE 220 750 \$**

Sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon  
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil approuve les 12 permis du mois d’août 2018 pour une valeur totale des travaux de 220 750 \$.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2018-09-172**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du conseiller Simon Arsenault  
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 45.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

---

**Michel Larochelle,  
Maire**

---

**Katherine Beaudoin,  
Directrice générale**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l’article 142 du Code Municipal.